

Chaque année, les directions d'axes sélectionnent des chercheurs qu'ils désirent recruter.

Pour ces recrues (autour de 6-8 par année), la Fondation accepte d'octroyer un Fonds de démarrage de 25 000 \$. Le montant octroyé via ce Fonds est le même pour tous les nouveaux chercheurs.

Processus

1. Le CRCHU nous fera parvenir, une fois par an, la liste des chercheurs sélectionnés dans un fichier Excel (le gabarit a été fourni par la Fondation). C'est Chantal Pelchat qui est responsable de ce volet du côté du CRCHU.
2. Sur réception, la Fondation crée un seul octroi de fonds démarrage 2526. C'est donc un octroi par année financière. Un numéro différent sera attribué à chaque chercheur dans le format suivant 12345-1, 12345-2, 12345-3, 12345-4, etc.
3. DR envoie un courriel à la Fondation pour confirmer que le chercheur est entré en poste et prêt à recevoir le montant de 25K en indiquant l'octroi Fonds démarrage de l'année en cour.
 - a. Cc octrois CRCHU, AGF ;
 - b. Une fiche sirul est créée si elle n'est pas déjà créée avec la lettre de recrutement ;
 - c. Le chercheur devra déclarer ses engagements et déontologie sur la fiche sirul.
4. La Fondation envoie une entente au chercheur.
5. L'équipe octroi met à jour le statut de la fiche sirul « accordé »
6. L'AGF demande l'ouverture d'un code et indique de facturer la Fondation octroi 10022 pour 25K
7. La GFR reçoit notification d'ouverture lorsque la déontologie est en règle et ouvre le code de projet et facture la Fondation